

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU VENDREDI 4 JUILLET 2025 A 20 H 00

-----

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 4 juillet, à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Val de Louyre et Caudeau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de convivialité de Saint-Laurent des Bâtons sous la présidence du Maire, Philippe DUCENE.

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 juin 2025

**Présents :** DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, PERROT Laurence, LE ROUX Joëlle, TAULOU Patrice, AGRAFEUIL Liliane, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, LANGLAIS Alain, ESCARMANT Cécile, DULAC Bernard, TEIXEIRA CASTRO Vitor, CHAUMETON Carole, LALOT Benjamin, CAILLAUD Catherine, TABANOUX Nathalie, ORHON Damien, BIJOU Clément

**Excusés :** LEYMA Cyril pouvoir à BENCHAREL Marie-Christine  
PRIAT Vanessa pouvoir à LE ROUX Gilles  
FRANCERIES Julie pouvoir à DUCENE Philippe  
COLET Bastien pouvoir à BIJOU Clément

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

**ORDRE DU JOUR :**

**- Fonctionnement**

- Approbation du P.V du conseil municipal du 19 mars 2025
- Approbation du P.V du conseil municipal du 14 avril 2025
- Informations

**- Economie / Finances**

- Remboursement des frais
- Compte rendu de décisions du maire
- Travaux en cours
- Recours à un bureau d'étude pour le jardin "vestiges du château Barbillon"
- Tarifs
- Travaux éclairage public Nouvelle Donne 2

**- Ecole**

- Effectifs
- Personnel
- Aide aux devoirs

**- Intercommunalité**

- Agglo du Grand Périgueux : modification des statuts : compétence GEMAPI
- Règlement d'utilisation des vélos électriques

## **I FONCTIONNEMENT**

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2025 et du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025**

Les conseillers municipaux ont tous été destinataires des procès-verbaux des séances du 19 mars et du 14 avril 2025.

Le Maire soumet ces procès-verbaux au conseil municipal qui les approuve à l'unanimité.

### **Informations**

#### **Restaurant de Cendrieux**

Le Maire indique aux conseillers municipaux que le restaurant de Cendrieux va bientôt rouvrir ses portes. Avec Monsieur LE ROUX, il a participé à l'agglomération du Grand Périgueux, au choix du nouveau gérant : Monsieur ABT. Ce dernier se présente à l'assemblée. C'est un professionnel de la restauration ; il pourra ouvrir le restaurant dès que toutes les formalités seront accomplies.

#### **Animations**

Il est fait un résumé, sur écran avec photos, des dernières animations :

\* le 11 mai : la journée portes ouvertes au gîte d'étape L'école à Saint-Laurent des Bâtons. Chacun a pu découvrir ce lieu d'hébergement : Il s'agit d'un gîte d'étape mais aussi de séjour, tout équipé et pouvant accueillir 12 personnes.

\* le 11 mai également : concert de chorales à l'église de Saint-Laurent des Bâtons pour marquer la fin des travaux de restauration complète de la toiture de l'édifice.  
Se sont produites la chorale " Atout Cœur " et la "P'tite Chorale" de Sainte-Alvère.

\* le 2 juin : l'ouverture du marché aux truffes d'été.

\* le 3 juin : spectacle aux jardins es Liens "Le mouton noir" en partenariat avec l'Agora de Boulazac. Un spectacle de freestyle/foot qui a réuni beaucoup d'enfants et de jeunes avec leurs parents. Le club de foot, partenaire de l'évènement, a aussi tenu une buvette.

\* le 7 et 8 juin : journées Napoléoniennes avec :

- l'adhésion de la commune à la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes par le Maire et le Président de la fédération, Monsieur Vincent CHAUVET.

- des animations à Sainte-Alvère puis à Cendrieux au musée Napoléon durant tout le week end, organisées par l'Office Intercommunal du Tourisme et le musée Napoléon avec en partenaires le comité des fêtes de Cendrieux, la chambre d'agriculture de la Dordogne (stand de marchés de producteurs, repas...) et de nombreuses associations ou clubs passionnés par cette période historique.

Ce fut l'occasion de nombreuses parades et démonstrations de cavaleries, de costumes d'époque, de danses Empire...

Un week end intense entre patrimoine, " spectacle vivant et passion impériale ".

\* le 18 juin : commémoration du 85<sup>ème</sup> anniversaire de l'appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940.

Outre la lecture de l'appel du 18 juin et la cérémonie au monument aux morts, la journée a été marquée par un défilé puis une exposition de véhicules militaires américains proposés par l'association Brothers 24 et coordonnés par Cyril LEYMA.

\* Réunion CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé)

#### Canicule

Le Maire remercie tout d'abord les élus qui se sont mobilisés pour prendre contact avec les personnes âgées ou fragiles pendant la canicule. Il remercie en particulier Joëlle LE ROUX, Cécile ESCARMANT et Michèle BALAINE.

#### Réunion

Cécile ESCARMANT rend compte de la réunion CPTS VIVEVAL qui s'est tenue à Sainte-Alvère avec les élus de Vergt, Villamblard et Val de Louyre et Caudeau, du Secrétaire Général de la Préfecture, des professionnels de santé, de l'ARS, de la CPAM, du Conseil de l'Ordre et de la faculté de médecine.

L'objectif : accueillir des médecins juniors sur le territoire dans les maisons de santé pendant leur dernière année de stage de médecine générale.

C'est un moyen de lutter contre les déserts médicaux. La CPTS viendra matériellement en aide pour financer cette opération.

\* le 28 juin : inauguration de "La Cabane" et de la signalétique au Maquis de Durestal, manifestation organisée par l'Office Intercommunal du Tourisme. Le site connaît une importante fréquentation. Il fait partie du cercle mémorial partant de Paunat et finissant à Ligeux.

A la demande de Monsieur BIJOU qui s'interroge sur une fermeture possible du chemin de Saint Avit de Vialard, Monsieur le Maire répond que ce n'est pas prévu.

\* Atlas de la biodiversité et alternatives au changement climatique.

Le maire présente sur écran et résume le comité local de cohésion territoriale qui s'est tenu le 20 juin à l'agglomération du Grand Périgueux. Il s'agissait de réfléchir à la territorialisation de la planification écologique qui vise trois défis à relever :

- l'atténuation
- la préservation
- l'adaptation

La commune doit en tenir compte, ce qu'elle fait notamment depuis plus de 30 ans avec l'éclairage public, les plantations adaptées (arbres, végétalisation des rues et ruelles, création de jardins et espaces enherbés, cimetières enherbés...)

\* Fonds nature : Dans le cadre du développement nécessaire des espaces naturels, la commune avec le concours de l'agglomération du Grand Périgueux, envisage le dépôt d'un dossier "Fonds Nature" qui met en valeur le patrimoine en préservant la biodiversité.

Il présente "une maquette" d'un projet qui pourrait servir de référence aux travaux de valorisation du jardin et du site des vestiges du château Barbillon (ex maison Smirnoff). La renaturation de l'espace "jardin" avec des plantations à adapter répondrait à la demande d'adaptation au changement climatique.

Des échanges en ce sens auront lieu en septembre avec les services de la DRPP qui seront sollicités pour guider la commune vers des choix adaptés.

Ce fonds nature est financé par la Fondation du Patrimoine.

## II ECONOMIE FINANCES

### Bilan 2024

Le Maire présente à l'écran des extraits de la "situation financière de la commune" réalisée par Monsieur DUMONT, de la Direction Générale des Finances Publiques, en charge de l'agglo du Grand Périgueux. Les chiffres montrent la bonne santé financière de la commune.

### **Subventions 2025**

Le Maire présente ensuite le tableau des subventions obtenues à ce jour pour l'année 2025, pour des projets d'investissement. Le montant total s'élève à 344 556,20 €

### **Tarif Licence IV**

Le Maire rappelle la réouverture prochaine du restaurant de Cendrieux. Pour trouver un nouveau gérant, l'agglomération du Grand Périgueux, propriétaire des locaux, a baissé le montant du loyer de 50 %.

Il a été proposé de baisser également le tarif de la licence IV qui appartient à la commune.

Le Maire propose de passer le tarif de 100 € à 80 € par mois, ce qui correspondrait au tarif de la licence louée au restaurant de Sainte-Alvère.

Des élus ont proposé de la ramener à 50 €.

A la majorité, le tarif a été fixé à 80 €.

### **Remboursement de frais – Budget CCAS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser à Joëlle LE ROUX, des frais avancés pour l'opération liens intergénérationnels à hauteur de 10,79 €.

### **Travaux d'éclairage public**

#### **Nouvelle Donne 2 : passage au Led 100%**

Madame Joëlle LE ROUX expose la réglementation et les propositions en réponse du SDE 24 :

« ...La réglementation (directive de la commission européenne du 13/12/2021) interdit la commercialisation des ampoules traditionnelles : sodium haute pression, iodures... à compter du 24 février 2027 ... »

Le SDE qui a la compétence "éclairage public" en partenariat avec les collectivités a déjà engagé cette transition (passage au Led).

Depuis la directive toutes les nouvelles installations sont réalisées en Led

A Val de Louyre et Caudeau, la transition a été poursuivie avec :

- La Nouvelle Donne phase 1 : remplacement de l'éclairage vétuste (21 foyers)
- le passage au Led de l'éclairage du stade de Cendrieux
- le changement de toutes les lampes dite "Pradier" (61 foyers)
- le "relamping" : changement des lampes murs et sols quand la technologie des installations initiales le permettait (42 foyers).

Le SDE propose maintenant la Nouvelle Donne 2 : le passage au Led à 100 % pour toutes les lampes restantes, notamment au niveau des bornes, spots au sol, appliques sur les bâtiments, murets...soit 118 foyers desquels il conviendra de déduire les foyers qui seront supprimés :

- en raison du respect de la biodiversité : près des points d'eau (lavoir)
- en raison de leur manque d'utilité.

Cette Nouvelle Donne tient donc compte des demandes liées au respect de la biodiversité et engendrera des économies d'énergie. Le SDE 24 prend en charge 40 % du montant des travaux HT plus la TVA et offre la possibilité d'étaler le coût à charge de la commune sur 4 ans.

Le coût pour la commune est de 147 500,00 €, duquel viendra en déduction le montant des foyers qui ne seront pas remplacés.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la mise en place de cette nouvelle donne à financer sur 4 années.

### **Bilan des travaux**

Les élus, chacun dans son domaine, présentent à l'écran le bilan des travaux.

- Démolition en cours au château Barbillon (ex maison SMIRNOFF)
- Cristallisation des vestiges et de la Tour du château de Sainte-Alvère
- Début des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration à Sainte-Alvère (par l'agglomération du Grand Périgueux)
- Aménagements supplémentaires (nouveaux jeux) à la plaine des jeux Manon HOSTENS à Sainte-Alvère
- Changement du mobilier à la cantine de Cendrieux : nouvelles tables (qui amortissent les bruits) et chaises ainsi que des casiers à serviettes.
- Travaux d'entretien des berges du Verdançon à Saint-Laurent des Bâtons
- Travaux de construction d'un cabinet de kinésithérapie à Sainte-Alvère
- Début des travaux de construction de la nouvelle Epicerie du Village.

### **Comptes rendus des décisions du Maire**

Le Maire rend compte aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation de missions complémentaires (art L212-22 du CGCT).

#### **Travaux de valorisation des vestiges du château de Sainte-Alvère Lot 2 et 5**

Suivant l'avis de la commission d'appel d'offres, par décision en date du 17 juin 2025, il a retenu :

- pour le lot n° 2 "serrureries", l'entreprise BSP métallerie (hors tranche optionnelle) pour un montant de 184 556,00 € HT soit 221 467,20 € TTC,
- pour le lot n°5 "maçonnerie travaux de fondation et intégration" (hors tranche optionnelle), l'entreprise SARL MORON pour un montant de 37 730,70 € HT soit 45 276,84 € TTC.

#### **Vestiges Château Barbillon – Travaux de démolition**

Au vu des offres reçues suite à la consultation d'entreprises et considérant l'analyse des offres effectuées par le maître d'œuvre, par décision en date du 16 avril 2025, il a décidé de retenir pour les travaux de démolition de bâtiments, SAS ENTREPRISE GUY pour un montant de 29 485,16 € HT soit 35 382,19 € TTC.

#### **Travaux de construction d'un cabinet de kinésithérapie à Sainte-Alvère**

Suivant la proposition de l'entreprise et l'avis du maître d'œuvre, par décision en date du 25 avril 2025, il a accepté un avenant en plus au marché du lot n° 8 "carrelage faïence" pour un montant de 463,00 € HT soit 555,60 € TTC.

### **Subventions aux associations**

Ne participent pas à la décision, les conseillers municipaux membres d'une association concernée par une demande.

Le Maire indique lors du vote des budgets, une enveloppe globale a été votée pour les associations. Il convient maintenant au vu des demandes reçues, d'attribuer nominativement les subventions. Il précise que l'attribution des subventions est réglementée et que le paiement sera subordonné pour chaque association locale au respect des règles figurant sur le formulaire officiel de demande (n°12156\*06) et notamment de la souscription au CER (Contrat d'engagement républicain).

Il présente le tableau des propositions de subventions 2025 pour les associations (en annexe). Le conseil municipal à l'unanimité, valide ces propositions et décide de reporter à la prochaine séance certaines demandes pour lesquelles il manque des éléments.

### **III VOIRIE**

#### **Chemin du Renard : acquisition de terrain**

Le Maire rappelle le projet d'achat de terrain correspondant au "chemin du Renard" situé sur le domaine privé. Le propriétaire Monsieur ADAMS accepte de céder ce chemin, d'une superficie de 388 m<sup>2</sup>, pour l'euro symbolique et demande à la commune de prendre en charge l'abattage des 3 arbres qui menacent à chaque tempête de tomber sur la parcelle bâtie du voisin.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

#### **Chemin des Bogues :**

Projet d'aliénation à présenter à la prochaine séance.

### **IV ECOLE CANTINE GARDERIE**

#### **Tarifs cantine**

Compte tenu du bon compte administratif, le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs cette année ; proposition adoptée à l'unanimité.

Le Maire remercie Marie-Christine BENCHAREL qui œuvre bénévolement à la cantine pour effectuer des remplacements.

#### **Aide aux devoirs : renouvellement de l'opération**

Madame Carole CHAUMETON rappelle la mise en place en 2021-2022 de l'aide aux devoirs pour les élèves du cycle 3, dispensée par Monsieur LEFRERE, directeur de l'école de Cendrieux, opération renouvelée chaque année depuis cette date.

Elle précise l'intérêt de cette opération pour les enfants et propose son renouvellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition pour l'année 2025- 2026 à raison de 4 h 00 par semaine d'école.

#### **Tableau des effectifs**

Le Maire informe le conseil municipal que, comme chaque année, il y a des mouvements de personnel à la rentrée scolaire : aménagements divers pour le bon fonctionnement de l'école, changements d'horaires pour certains postes : cantine, surveillance, entretien des locaux...

Le Maire est autorisé à modifier le tableau des effectifs en conséquence, et effectuer les démarches nécessaires pour pourvoir aux remplacements.

## **V INTERCOMMUNALITE**

### **Logements- Programme Amelia 2**

Le Maire rappelle que, dans le cadre du programme Amélia2 d'aide aux particuliers pour réaliser des travaux d'amélioration de leur habitat, des sommes ont été dégagées suite à des abandons ou diminutions de certains travaux prévus.

Mme Michèle BALAINE, référente de cette opération au Grand Périgueux, indique que cela a permis d'accorder deux nouvelles subventions de 1 000 € chacune, à des habitants de la commune, pour des travaux relatifs aux économies d'énergie.

### **Convention de mise à disposition de véhicules 9 places avec l'agglomération du Grand Périgueux**

Le Maire rappelle la proposition de l'agglomération du Grand Périgueux de mettre à disposition des communes, des véhicules de 9 places pour "un usage d'intérêt public et/ou ayant un usage collectif"... "L'usage est strictement réservé au personnel communal / élus mais aussi aux membres déclarés des associations de la commune".

La mise à disposition aux communes regroupées se fait sur notre territoire par :

- un bus pour Lacropte, Salon, Veyrines de Vergt et Cendrieux,
- un bus pour Saint-Laurent des Bâtons, Sainte-Alvère et Paunat.

L'agglomération du Grand Périgueux propose une convention de mise à disposition et un règlement intérieur pour chaque bus.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent les termes de la convention de mise à disposition de véhicules 9 places aux communes du Grand Périgueux ainsi que le règlement intérieur de mise à disposition du bus de Cendrieux, Lacropte, Salon et Veyrines de Vergt et celui de Sainte-Alvère, Saint-Laurent des Bâtons et Paunat.

### **Modification de la compétence 12 GEMAPI du Grand Périgueux**

Le Maire expose au conseil municipal que le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI) s'est vu transférer par le Grand Périgueux la compétence obligatoire de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). Dans l'exercice de cette compétence, il mène des actions en matière d'animation, de concertation et de sensibilisation aux milieux aquatiques.

Or, les services de l'Etat ont estimé que ces opérations ne relèvent pas de la compétence obligatoire GEMAPI au sens strict qui lui a été transférée mais de la compétence prévue au 12<sup>ème</sup> point du chapitre 1 de l'article L211-7 du code de l'environnement à savoir : "l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique" compétence qui relèverait à ce jour, toujours selon les services de l'Etat, aux communes.

Pour régulariser cette situation et permettre au SMBI de continuer ses actions, le Grand Périgueux doit se doter de cette compétence avant de la transférer au SMBI.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent la modification statutaire du Grand Périgueux et le transfert au Grand Périgueux de la compétence "animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion

et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique”.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 22h52.

Le Maire,

Philippe DUCENE

La secrétaire,

Michèle BALAINE

**Commune de Val de Louyre et Caudeau**  
**Annexe à la délibération du conseil municipal**  
**en date du 4 juillet 2025 : Subventions accordées aux associations**  
**sous réserve d'avoir les demandes règlementaires**

	2025
Secours Catholique	180,00 €
SPA Convention cotisation	1 690,00 €
Prévention Routière	80,00 €
Croix Rouge	180,00 €
Culture et Loisirs Alvérois	500,00 €
Les Amis de l'Ecole de N'DONDOL	550,00 €
Ligue contre le cancer	230,00 €
UPMRAC Ste-Alvère Anciens combattants	300,00 €
Donneurs de sang	170,00 €
Fondation du Patrimoine cotisation	120,00 €
Souvenir Français cotisation	160,00 €
Les P'tits Mélanos Budget école	1 000,00 €
Les Bastonnades	800,00 €
Comité des fêtes St Laurent des Bâtons	750,00 €
Asso Sur nos traces Francis COLLIE	Pas de demande septembre
Musée Napoléon	Pas de demande septembre
Comité des fêtes Cendrieux	2 300,00 €
Anciens Combattants Cendrieux	90,00 €
La Clé	220,00 €
Club du Temps Libre Cendrieux	700,00 €
SOS chats libres	250,00 €
La Fête de la Fraise	200,00 €
Sprinter club de Cendrieux	500,00 €

Musique en Périgord blanc	Pas de demande
All Boards Family	300,00 €
Elèves musique conservatoire	100,00 € / élève
FCPC foot*	1 584,00 €

\* réponse au partenariat sportif de l'agglo